

# NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2019



Nous avons tenu ce jour la troisième séance de négociation sur la NAO.

Les dernières propositions de la Direction sont :

- Augmentation du budget pour les augmentations salariales de 1,8 à 2 % avec la répartition suivante :
    - 1,7 % pour les augmentations individuelles
    - 0,3 % pour les évolutions professionnelles en 2019
  - Augmentation du budget spécifique complémentaire de 118 à 200KE :
    - Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes
    - Pour traiter les dépassements salariaux
  - Prise en charge à 100 % des frais de transport en commun pour le trajet domicile-travail :
    - Décision de prolonger la prise en charge jusqu'à Décembre 2020 pour l'EDF et extension de cette prise en charge aux salariés des régions dans les mêmes conditions de durée.
  - Mesure bas salaires :
    - Mise en place d'un salaire minimum de 25 HE pour tous les salariés en CDI pour 2019.
    - Cette revalorisation de la CFDT pour les bas salaires a été globalement obtenue lors de cette séance.*
  - Les autres propositions de la Direction restent à l'identique de la séance précédente :
    - Remplacement de l'indicateur de croissance du CA par celui de l'EBE pour le calcul de la performance collective. Une proposition qui donne un impact positif sur les boîtes de +2,65%
    - Cette proposition fait suite à la demande de la CFDT d'assurer l'impact positif de la performance collective sur les boîtes des salariés.*
- La CFDT a également obtenu :**
- La revalorisation des tickets restaurant à hauteur de 9,30 €
  - La revalorisation de la prime d'absence continue à 5,52 €
  - L'engagement de la revalorisation de la participation employeur pour les PME selon les besoins

#### Information participation 2019 :

L'enveloppe pour 2019 est estimée à 3,1 M€ versus 2,5 M€ pour 2018.  
 Pour exemple cela correspondrait à une prime d'intéressement :
 

- 3900 € versus 3600 € en 2018 pour la tranche de salaire entre 30 à 35 K€
- 4050 € versus 4200 € en 2019 pour la tranche de salaire entre 40 à 50 K€

C'est sur la base de ces propositions que la Direction a proposé un PV d'accord sur la NAO soumis à la signature des Organisations Syndicales (CFDT et CGT) représentatives et présentes à cette négociation.

**Même si la Direction a accepté plusieurs de nos propositions, toutes n'ont pas été prises en compte. La CFDT va mener sa réflexion quant à la décision de signer ou pas ce projet d'accord.**

**CFDT**  
 Maison 110 rue Louis Braille - 93120 Montreuil  
 Tél. : 01 81 11 11 11 - [cfdt@tdf.fr](mailto:cfdt@tdf.fr) - [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)

3ème séance de négociation sur la NAO

Documents

[Négociation annuelle obligatoire 2019](#)